



LE PRÉSIDENT

Melun, le 21 JUIN 2022

Dossier suivi par Lou GUESSAN
Tél. : 01 64 14 56 07
lou.guessan@departement77.fr
Nos réf. : DGAA/DADT/SDT/LKC/SL/D22-008650-DADT

Monsieur Guy LATHÉLIZE
Maire
Hôtel de Ville
77410 -VILLEROY

REÇU 27 JUIN 2022

Objet : Modification simplifiée du Plan Local d'urbanisme

Monsieur le Maire,

Suite à votre courrier du 9 mai 2022 notifiant le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous informer qu'après examen du dossier, **il n'appelle pas d'observations de la part du Département sur ses domaines de compétence.**

A l'issue de la procédure, je vous remercie de bien vouloir transmettre au Département un dossier de PLU approuvé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental